



La lettre de la Fondation Pierre Vérots

POUR L'ETUDE ET LA PRESERVATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE DE LA DOMBES

déclarée d'utilité publique par décret du 13 juin 1984

Sommaire

- De la passion particulière à l'intérêt général p. 1
- Chronique des oiseaux p. 2
- Des collectivités territoriales à Praillebard p. 2
- Un observatoire sur le rôle écologique de l'Effraie des clochers p. 3
- Par arrêté du ministère de l'Environnement p. 3
- Migrations du Triton alpestre p. 4
- Le Pseudorasbora et la Perche-soleil prolifèrent p. 4



brève

Sous la coordination du Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (CREN), a été prévue la réalisation d'une collection de douze cahiers portant sur les techniques de gestion des espaces naturels. Trois d'entre eux ont déjà été publiés, dont un en collaboration avec la Fondation Pierre Vérots. ■



La Fondation Pierre Vérots a son siège à Praillebard, sur la commune de Saint-Jean-de-Thurigneux

histoire De la passion particulière à l'intérêt général

Lorsque, en mai 1980, le directeur de la Protection de la Nature accorda un rendez-vous à Jean Andriot, alors directeur à EDF, pour parler d'une propriété en Dombes et d'un vieux monsieur qui voulait en faire une réserve, personne, dans les services, n'aurait pensé que cette rencontre serait à la naissance d'une formidable histoire faite de la volonté tenace d'un homme de poursuivre, au-delà de sa vie, son œuvre.

Ayant assisté en partie à ce premier entretien, je dois avouer que la présentation du dossier qui en fut faite ne différait pas sensiblement des dizaines d'appels et de consultations qu'à cette époque, nous recevions dans cet esprit. Aussi, un rendez-vous fut pris sur le terrain pour qu'un agent du ministère de l'Environnement vienne de Paris rencontrer M. Vérots et voir sa propriété. De cette rencontre, naquit une connivence mais aussi un projet à mener à bien. Qui était donc ce M. Vérots ? Un industriel en mécanique qui eut, entre autres, l'idée géniale de créer, pendant la guerre, le premier vélo à moteur auxiliaire, le VAP, qui connut un succès considérable. Un homme qui n'avait vécu que pour le travail mais qui, l'âge venant, avait ajouté à sa passion de la chasse un amour profond de la nature.

Le projet ? Faire de la propriété qu'il avait achetée parcelle par parcelle en vingt ans - Praillebard - une réserve où la faune et la flore évolueraient librement pour y être observées et étudiées. C'était sans doute une bonne idée que beaucoup de chasseurs ont à la fin de leur vie quand ils aiment leur territoire. Mais comment la mettre en œuvre, comment gérer ce site, comment forcer l'avenir à perpétuer les intentions de M. Vérots ?

A cette époque-là, une solution existait que nous avions déjà mise en pratique quelquefois à la direction de la Protection de la Nature : c'était de confier ce territoire à une fondation reconnue d'utilité publique déjà existante qui l'aurait géré en conformité à un cahier des charges élaboré par les donateurs.

Une autre voie était possible, c'était de créer une fondation qui aurait eu pour objet de gérer cette propriété et de mener en Dombes une politique de protection de la faune et de la flore, et de recherche scientifique sur les espèces en cause. La deuxième solution, que j'exposais à M. Vérots, était la plus lourde et la plus compliquée. Lourde, parce qu'elle supposait qu'au-delà du don de la propriété, la fondation ait suffisamment de moyens financiers pour la gérer ; compliquée, parce qu'il fallait une reconnaissance d'utilité publique par décret en Conseil d'Etat. C'est cependant cette solution qui fut retenue par M. et Mme Vérots.

A ces contraintes, ils répondirent par une générosité sans pareil, trouvant normal de consacrer une grande partie de leur fortune immobilière à la dotation de la fondation. Et ils firent preuve d'une ardeur et d'une conviction si touchantes qu'elles emportèrent l'attention bienveillante de tous les services. La donation fut faite très rapidement au grand soulagement de M. Vérots qui sentait sa vie chanceler et qui partit apaisé à l'idée que la chimère de toute sa vie devenait réalité. Il appartient à Mme Vérots de poursuivre l'œuvre de son mari. Elle le fit, avec une fidélité constante, rappelant à chacun combien il lui était important de perpétuer l'action entreprise.

Aujourd'hui, la Fondation Vérots vole de ses propres ailes, a agrandi son territoire, développé ses études et recherches, enrichi la Dombes de son autorité. Reconnue bien au-delà de la région Rhône-Alpes, elle joue un rôle important parmi les partenaires de la nature et de la faune sauvage. Sans l'action désintéressée d'un homme, sans l'ardeur dont il fit preuve pour mener à terme son projet, il ne resterait rien. Le territoire serait aujourd'hui dispersé, livré aux intérêts particuliers. Souhaitons que ce rêve devenu réalité allume dans le cœur d'autres M. Vérots l'étincelle magique de la générosité et de la passion qui, à ce moment-là, permit à un simple citoyen d'accomplir son vœu dans l'intérêt général. ■

Jean-François Mahé
Ancien chef du service juridique de
la direction de la Protection de la Nature

Chronique des oiseaux

Avec l'arrivée de l'automne et de l'hiver, les mouvements d'oiseaux aquatiques vont être, comme toujours, importants.

La comparaison pourra être faite au printemps prochain avec les observations réalisées, l'an dernier, à la même époque. Ainsi se constitue progressivement une chronique précieuse pour la recherche.

Nous avons demandé à Benoît Castanier, chargé de mission à la Fondation et présent jour après jour sur le terrain, de bien vouloir répondre, pour les lecteurs de *La Lettre*, à quelques questions sur les observations faites au cours de l'automne et de l'hiver derniers.

Q. Pouvez-vous faire le point sur la présence des Anatidés - disons les Canards - au cours de l'automne et de l'hiver derniers ?

R. Oui, on a noté, sur l'étang Boufflers, la présence permanente des quatre espèces dombistes majeures.

En gros, de novembre à mars, il y a eu, à certaines périodes, jusqu'à : 600 Sarcelles d'hiver, 650 Fuligules milouins, 200 Canards colverts et 100 Canards chipeaux.

Q. Vous évoquez les espèces majeures. Et les autres ?

R. Ont également séjourné plus ou

moins sporadiquement quelques Canards souchets, Canards pilets, Canards siffleurs et Fuligules morillons.

Q. Donc, un bilan satisfaisant ?

R. Au total, ce sont en moyenne près de 800 Anatidés qui ont séjourné régulièrement sur le domaine avec un maximum de l'ordre de 1300 au début de janvier, et un minimum de 430 lors des trois périodes de gel des étangs, entre décembre et février.

On a noté aussi la présence d'une femelle de Nette rousse à la fin janvier et un couple à la fin mars ; un Fuligule nyroca a été vu à cinq reprises ainsi que quatre Tadornes de Belon.

La totalité des espèces présentes en cette saison, en Dombes, ayant été vues sur le domaine de Praillebard, c'est donc bien un bilan satisfaisant d'un double point de vue qualitatif et quantitatif.

Q. Et les autres oiseaux d'eau ?

R. Il y a eu jusqu'à 170 Foulques sur les deux étangs. Egalement des Grèbes huppés (une vingtaine) et des Grèbes castagneux (une dizaine), quelques Grèbes à cou noir précoces dont deux encore en plumage d'hiver.

Q. Et les Mouettes ?

R. Les Mouettes rieuses n'ont pas été très nombreuses en novembre-décembre (environ 150 venues du sud le 5 décembre, en fin de journée) ni en janvier-février (300 au plus). Les effectifs nicheurs se sont ins-

tallés à la mi-mars - 650 le 13 mars, 850 le 26 ; c'est le prélude à l'installation de la colonie observée l'année précédente.

Q. Je crois que l'on a aussi observé quelques rapaces rares ?

R. Oui, deux rapaces rares : le Faucon pèlerin et le Pygargue à queue blanche - jadis décimés par les pesticides organochlorés. Ils ne nichent pas en Dombes, mais le premier niche dans les montagnes calcaires proches de la Dombes, et le second en Scandinavie et dans l'est de l'Europe.

Q. En conclusion ?

R. Permettez-moi de l'emprunter à Philippe Lebreton, professeur d'ornithologie, qui a fait part, au Conseil d'administration de la Fondation, de son point de vue après les observations que je viens de rapporter :

Philippe Lebreton a trouvé excellente la fréquentation de l'étang Boufflers par les oiseaux aquatiques, après les importants travaux de remodelage de cet étang. Il pense qu'il serait intéressant de disposer, pour analyse, de relevés analogues réalisés sur les autres points-réserves de la Dombes, maintenant au nombre de quatre (Villars, Birieux, Vernange, Chapelier), ceci afin de mieux saisir l'impact global ou les complémentarités de la politique de protection territoriale et faunistique conduite par divers organismes, officiels ou privés, dans cette région si précieuse et si menacée. ■

Propos recueillis par Marc Jouffroy

Des collectivités territoriales à Praillebard

Quinze représentants de collectivités territoriales se sont retrouvés à Praillebard avant les congés d'été.

Etaient présents les maires ou représentants des quatre communes sur

lesquelles sont implantés le parc de Praillebard et les terres de Vernange : Mme Baconnier, maire de Monthieux ; M. Bernard, maire de Saint-André-de-Corcy, accompagné de M. Dumont, adjoint, et de MM. Bodin et Josserand, conseillers municipaux ; M. Baise, maire de Saint-Jean-de-Thurigneux, accompagné de M. Vaison de Fontaube, de Mme Boulon et de M. Chapolard, adjoints, et de M. Laissy et

Mme Dubois, conseillers municipaux ; étaient de même présents, MM. Belin et Alcindor, respectivement adjoint au maire et conseiller municipal de Civrieux.

Au cours de cette réunion à laquelle participait également M. Eyraud, conseiller général du canton de Reyrieux, le président de la Fondation, Jean Andriot, a rappelé la vocation de la Fondation déclarée d'utilité publique par décret gouvernemental en date du 13 juin 1984 :

- être un conservatoire des espèces végétales et animales de la région grâce à son parc clos ;
- contribuer à la recherche scientifique française sur ces espèces ;

- participer à l'éducation du public sur ces questions, notamment auprès des milieux scolaires, scientifiques ou culturels.

De son côté, M. Vial, vice-président de la Fondation et vice-président du Conseil général de l'Ain, a également pris la parole et a notamment évoqué la place de la Fondation dans le tissu socio-économique local.

A l'issue de cette réunion de travail très conviviale, les participants se sont rendus dans le parc de Praillebard où ils ont pu voir notamment les stations météorologique et hydrologique qui pourront fournir bientôt des indications d'intérêt général sur l'état conjoint de l'atmosphère et de l'eau dans le secteur. ■



Un observatoire sur le rôle écologique de l'Effraie des clochers

Depuis 1994, la ferme "Herbage", qui appartient à la Fondation mais est implantée à l'extérieur du parc, est le site d'étude d'un couple d'Effraies des clochers (*Tyto alba*) dans le cadre d'un enseignement de licence de biologie animale de l'Université Lyon I.



Maurice Benmergui

Une Effraie au retour d'une chasse

Oiseau mythique hantant l'imaginaire de l'Homme, l'Effraie des clochers appartient à notre patrimoine culturel. Discrète, elle occasionne peu de gêne si ce n'est quelques chuintements à la période de nidification et sa présence passe souvent inaperçue. C'est aussi un grand prédateur qui occupe le sommet d'une pyramide trophique. Son régime alimentaire, composé de petits rongeurs et insectivores peut être facilement connu par l'analyse des pelotes de réjection, boules de poils et d'os régurgitées chaque jour par l'oiseau. Ces pelotes contiennent généralement les crânes intacts des proies, permettant leur identification. L'Effraie se prête donc bien à une étude écologique de type prédateur-proies-paysage par des étudiants.

La ferme "Herbage" est un reposoir diurne pour la Chouette, sans aucune trace de nidification. L'analyse des pelotes de réjection déjà menée sur deux années, 1994 et 1995, ne révèle pas de grande surprise quant aux populations-proies. Le régime alimentaire apparaît relativement diversifié (15 espèces) et dominé par les rongeurs, campagnols et mulots, les insectivores ne représentant qu'une faible proportion.

Pourcentages des espèces-proies dans les pelotes de réjection analysées en 1994 et 1995.

	1994	1995
Rongeurs		
Lérot	0,75	-
Rat noir	0,75	-
Rat surmulot	0,75	-
Rat taupier	-	3,85
Campagnol roussâtre	-	-
Campagnol agreste	-	1,92
Campagnol des champs	50,75	65,38
Mulot sylvestre	1,49	-
Mulot à collier fauve	8,96	7,70
Rat des moissons	2,24	-
Souris	2,24	5,77
Ecureuil	0,75	-
Insectivores		
Musaraigne pygmée	3,73	-
Musaraigne couronnée	1,49	1,92
Crocitude leucode	1,49	-
Crocitude aranivore	24,60	13,46

Ce régime est relativement constant entre les deux années, avec toutefois une prédation plus forte sur les rongeurs la deuxième année et un régime moins diversifié.

La pression exercée sur les populations-proies intervient pour partie dans leur régulation, mais ne peut en aucune manière pal-

lier les explosions démographiques périodiques se produisant dans les grandes plaines agricoles. C'est l'ensemble des prédateurs d'une région qui concourt à l'équilibre de l'écosystème, en prélevant chaque année une quantité non négligeable de rongeurs.

Bien que totalement protégée, la Chouette effraie voit son espace vital se réduire par la modification des pratiques agricoles qui suppriment les bocages, entraînant la disparition des haies, sites potentiels de nidification et d'affûts. A la coupe des arbres creux dans les haies résiduelles s'ajoute aujourd'hui la fermeture des clochers d'église, lieux très favorables à la nidification des Chouettes.

De très nombreuses études scientifiques existent, trop souvent ponctuelles. L'intérêt d'un observatoire tel que la ferme "Herbage" est de permettre un suivi durable du comportement prédateur de la Chouette effraie suivant l'évolution du paysage. ■

Michel C. des Chateliers
Maître de conférences Université Lyon I



Les pelotes de réjection des Chouettes effraies sont récupérées dans la partie supérieure de l'aile ancienne de la ferme "Herbage".

Par arrêté du ministère de l'Environnement

Exceptionnellement, c'est un arrêté ministériel et non une décision préfectorale, qui a autorisé la Fondation à faire procéder à la capture et au transport de Daims en excédent, comme chaque année, sur son territoire.

En effet, une réglementation récente ne prévoit désormais que deux situations : la chasse ou l'élevage avec baguage systématique.

Or, la harde de Daims de la Fondation ne relève d'aucune de ces deux catégories : elle donne lieu à des observations et expérimentations scientifiques ; par ailleurs, le baguage systématique de tous les animaux qu'impliquerait l'assimilation à un élevage est irréalisable au sein d'une forêt de 100 ha où ils vivent en liberté.

La Préfecture, n'étant pas autorisée à donner une dérogation en faveur de la

Fondation, un arrêté ministériel a permis de débloquer la situation cette année. Mais la réglementation nouvelle est ce qu'elle est, et la Fondation doit réguler une population dont le taux de reproduction est élevé.

Le problème de fond appelle une solution qui tienne compte de sa spécificité tout en étant conciliable avec la nouvelle réglementation. ■



Migrations du Triton alpestre

Sous la responsabilité de Pierre Joly, maître de conférences à l'Université Lyon I, Nadège Perret fait une étude sur la colonisation par les amphibiens de six nouvelles mares créées sur le territoire de la Fondation. Outre les informations qui en résulteront pour les chercheurs, ce type d'étude, réalisée dans le cadre d'un stage de DEA, présente pour l'étudiant qui en bénéficie un grand intérêt : le stage de DEA est en effet préparatoire à l'élaboration éventuelle d'une thèse en vue d'une carrière dans la recherche, et l'étude constitue un exercice méthodologique. Nadège Perret présente le problème qui fait l'objet de sa recherche.



Pierre Joly

Un Triton alpestre

Mieux gérer les populations d'amphibiens, nécessite de connaître les exigences écologiques et biologiques des espèces que l'on désire favoriser. Chez certaines espèces, il a été démontré que des individus occupaient préférentiellement les habitats où résidaient déjà des animaux de la même espèce ou conspécifiques. En effet, la présence d'individus sur un site peut être un gage de la qualité de l'habitat que doit choisir l'animal pour se reproduire. Les sites vides, bien que possédant les mêmes caractéristiques écologiques que les sites occupés, ne semblent pas attracteurs pour les animaux colonisateurs.

Cette hypothèse pourrait expliquer l'échec des gestionnaires qui souhaitent favoriser l'occupation de nouveaux sites dans des habitats fragmentés. Nous avons voulu vérifier cette hypothèse chez le Triton alpestre "Triturus alpestris", dans la continuité des recherches menées par Pierre Joly. Pour mener à bien ces expériences, six nouvelles mares ont été creusées par paire, sur trois sites : prairie de la Vaire-du-Loup, vers l'entrée de l'étang Boufflers, et sur la prairie de juncs, face à l'étang Riquet.

Les Tritons, en migration pour leur reproduction dans les mares, sont confrontés à un problème de choix :

- vont-ils privilégier une mare exempte d'individus, ou une mare déjà habitée par les Tritons que nous avons introduits ?
- de même, sur le site de Vaire-du-Loup, étudié depuis trois années, les individus préféreront-ils une mare plus ancienne à une mare récente ?

A travers ces différentes expérimentations, nous cherchons à tester l'hypothèse d'une sélection de l'habitat de reproduction par rapport à une migration aléatoire dans l'environnement. L'idée sous-jacente est le choix d'une mare plus ancienne ou déjà habitée, de préférence à une mare plus récente, comme signal de bonne qualité du site, offrant de meilleures chances pour le succès de reproduction de l'espèce.

De plus, la technique de squelettochronologie, utilisée pour déterminer l'âge des individus, nous permettra d'identifier s'il existe une corrélation entre l'âge du colon et son choix d'une mare particulière.

L'acquisition de ces informations nous permettra de mieux comprendre les mouvements saisonniers du Triton alpestre, et de mieux appréhender les aides à la décision dans les plans de conservation et de gestion de cette espèce. ■

Le Pseudorasbora et la Perche-soleil prolifèrent

Une pêche électrique en bateau a été réalisée sur l'étang Boufflers.

Deux ans après la remise en eau de l'étang, 47 échantillons ponctuels d'abondance ont été effectués et ont permis la récolte de cinq espèces. Trois d'entre elles correspondent à des espèces non volontairement introduites : le Pseudorasbora, la Perche-soleil et l'Able de Heckel. Il s'agit pour l'essentiel d'individus d'un an, issus de géniteurs ayant peut-être survécu à la vidange et à la destruction des poissons indésirables. Le Pseudorasbora est de loin l'espèce la plus abondante. Les trois espèces en question sont de petite taille, et peuvent ainsi constituer une ressource intéressante pour certains oiseaux piscivores, assez rares en Dombes, tels que les Hérons bihoreaux,

Butors étoilés ou Crabiers chevelus. Toutefois, le Pseudorasbora et la Perche-soleil n'ont pas d'intérêt patrimonial puisqu'il s'agit là d'espèces étrangères à la faune française.

Des Tanches, des Bouvières et des Rotengles, prélevés en Saône, c'est-à-dire représentatifs de la faune sauvage de la région, avaient été introduits en très petit nombre, au printemps 1995. La probabilité de retrouver ces individus était quasiment nulle, vu leur très petit nombre et la taille de l'étang, comparativement à l'aire extrêmement réduite de l'échantillonnage.

Pourtant, la capture d'une Tanche et d'un Rotengle de petite taille, donc non introduits, confirme la reproduction de ces poissons. La capture d'un seul exemplaire de ces deux espèces implique en effet la présence de plusieurs centaines, voire de milliers d'individus, compte tenu du rapport entre surface prospectée et surface de l'étang.

Nous n'avons par contre observé aucun Goujon. Depuis lors, d'autres géniteurs de Rotengles et de Tanches, toujours en provenance de la Saône, ainsi qu'un nouveau lot de Goujons, ont été introduits dans l'étang Boufflers.

Compte tenu de l'abondance du fretin, il serait souhaitable d'envisager, dès que possible, l'introduction de carnivores, à savoir des Perches et des Brochets. ■

Henri Persat
Chargé de recherche au CNRS

Responsable de la publication :

Jean Andriot, Président de la Fondation Pierre Vérots

Rédacteur en chef :

Marc Joffroy, tél. et fax 01 47 88 17 91

Secrétaire de rédaction :

Nadine Eddé, tél. 01 42 91 55 89

Maquettiste :

Pascal Péguy

Fondation Pierre Vérots

Domaine de Praillebard

Saint-Jean-de-Thurigneux

01390 Saint-André-de-Corcy

Tél. 04 74 00 89 33

